

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

NOUS SOUSSIGNES, ALLIANCE INTERNATIONALE D'ASSURANCES ET DE COMMERCE, SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES - 14 RUE DE CLICHY - 75009 PARIS, CERTIFIONS QUE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC (CI-APRES DESIGNEE PAR F.F.T.A.) - IMMEUBLE LE PAVE NEUF - 12 PLACE GEORGES POMPIDOU 93160 NOISY LE GRAND, A SOUSCRIT PAR NOTRE MEDIATION UN CONTRAT D'ASSURANCES DE RESPONSABILITE CIVILE AUPRES DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES LA SAUVEGARDE, SOUS LE NUMERO P151284.004K, CE TANT POUR SON PROPRE COMPTE QUE POUR CELUI DES ASSURES ADDITIONNELS SUIVANTS :

- LES GROUPEMENTS SPORTIFS AFFILIES F.F.T.A., COMITES REGIONAUX ET COMITES DEPARTEMENTAUX, AINSI QUE LEURS REPRESENTANTS LEGAUX OU STATUTAIRES, LEURS DIRIGEANTS, LEURS PREPOSES, REMUNERES OU NON, DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS ;
- LES BENEVOLES PRETANT LEUR CONCOURS AUX PERSONNES MORALES ASSUREES ;
- LES LICENCIES A LA FFTA ;
- LES PARTICIPANTS AUX SEANCES D'INITIATION ORGANISEE PAR UNE PERSONNE MORALE ASSUREE.

LE CONTRAT, CONFORME AUX ARTICLES L.321-1 A L.321-9 ET D.321-1 A D.321-5 DU CODE DU SPORT, A POUR OBJET DE COUVRIR CES ASSURES LORSQUE LEUR RESPONSABILITE CIVILE EST MISE EN CAUSE ET/OU ENGAGEE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES SPORTIVES ET ASSOCIATIVES.

LE MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES, Y COMPRIS FRAIS DE DEFENSE SONT LES SUIVANTS :

GARANTIE	MONTANT	FRANCHISE
DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS DONT :	15.000.000 € PAR SINISTRE ET PAR AN	DOMMAGES CORPORELS :
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS	9.000.000 € PAR SINISTRE	NEANT
DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS	1.000.000 € PAR SINISTRE ET PAR AN	1.500 € PAR SINISTRE

VOTRE ASSOCIATION BENEFICIE DES GARANTIES ET CONDITIONS CI-DESSUS MENTIONNEES EN QUALITE DE GROUPEMENT SPORTIF AFFILIE F.F.T.A. ET ASSURE ADDITIONNEL, NOTAMMENT SUR LES LIEUX DE PRATIQUES CI-DESSOUS REFERENCES :

GYMNASSE DES EBEAUX - 126 Avenue DES EBEAUX 74350 CRUSEILLES
 TERRAIN DES DRONIERES - 1170 Route DES DRONIERES 74350 CRUSEILLES
 TERRAIN DE BAJOLE - Chemin DE LA FERRANDE BAJOLE 74350 COPPONEX

CETTE ATTESTATION A ETE DELIVREE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2017, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT POUR LA PERIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 AU 31 AOUT 2018. ELLE NE SAURAIT ENTRAINER CEPENDANT LES ASSUREURS AU-DELA DES CONDITIONS ET LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE SUIVANT LE TABLEAU DES GARANTIES CI-DESSUS.

